

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

DECISION N° :236.10.2025

OBJET : **Contrat avec l'association For My Soul - Chorale - Village de Noël 2025.**

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

VU le code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil Municipal 065.05.2020 du 26 mai 2020, portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU le projet de contrat de prestation ci-annexé avec l'association For My Soul pour un concert de leur chorale,

Considérant la volonté de la ville de proposer des animations pour les festivités de Noël.

DECIDE:

Article 1 :

De signer le contrat de prestation de service avec l'Association « For My Soul » domiciliée 2, allée des Lozères 95 000 Cergy, relatif à un concert de leur chorale.

Article 2 :

La prestation d'une durée de 30 minutes se déroulera le dimanche 07 décembre 2025 à 14h et à 15h au château de Grouchy.

Article 3 :

DIT que la dépense en résultant d'un montant de 350 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2025 de la commune.

Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait à OSNY, le 20 OCT. 2025

Le Maire,



Jean-Michel LEVESQUE



CONTRAT

Entre :

La commune d'OSNY, représentée par Monsieur LEVESQUE, son maire en exercice, dûment habilité à signer la présente convention par décision n°, en date du,

Adresse : Mairie – Château de Grouchy – rue William Thornley, 95 520 Osny

N° Siret : 219 503 768 001 24

Code APE : 8411Z

Ci-après dénommée « L'organisateur »

D'une part,

Et :

L'Association « For My Soul » domiciliée 2, allée des Lozères 95 000 Cergy.

N° Siret : 91132395400014

Code APE : 9001Z

Ci-après dénommé « Le prestataire »

D'autre part,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET

Le groupe For My Soul fournira un concert de la chorale le dimanche 07 décembre 2025 de 30 minutes à 14h et à 15h.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur assurera le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de l'ensemble de son personnel attaché à la manifestation.

L'organisateur mettra à disposition un espace de détente situé au château de Grouchy et fournira une boisson chaude pour chaque intervenant.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire est responsable des formalités et règlements de ses propres charges sociales et fiscales.

Le prestataire prendra en charge les assurances, les frais de transport du matériel, les frais de voyage et de séjour attachés à la manifestation.

ARTICLE 4 : PRIX DE LA PRESTATION

La commune s'engage à verser au prestataire, en contrepartie de sa prestation, la somme de 350 € T.T.C. (Trois cent cinquante euros toutes taxes comprises).

ARTICLE 5 : ASSURANCES

Le prestataire est tenu responsable de la bonne assurance contre tous les risques y compris lors du transport de son personnel et de tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

Le prestataire déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'animation à la date de la manifestation.

ARTICLE 6 : ANNULATION DU CONTRAT

Le présent contrat serait suspendu de plein droit pour des raisons réputées de force majeure sans qu'aucune indemnité ne soit versée à l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 7 : COMPÉTENCE JURIDIQUE


En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Pontoise, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Date : 18/09/25

Pour le prestataire



Pour l'organisateur
Le Maire



Jean Michel Levesque

